



PHOTOCOPIES ET IMPRESSION

(DEMANDE DE TRAVAUX)

Chaque association cominoise bénéficie d'un compte photocopies accordées à l'année :

1000 A4 noir et blanc⁽¹⁾ ou 500 A4 couleur⁽²⁾

L'original devra être déposé à l'accueil de la Maison du patrimoine. Les photocopies seront réalisées dans un délai de 10 jours. Une fois le tirage effectué, le service informera le président de l'association de la mise à disposition des documents.

M ou Mme

agissant en qualité de.....

représentant l'association.....

demande la reproduction du document ci-joint (à annexer à ce formulaire)

Format : A3 A4

Type : couleur noir & blanc

Nombre d'exemplaires sollicités :

(1) 1000 A4 noir et blanc = 500 A3 noir et blanc = 2000 A5 noir et blanc

(2) 500 A4 couleur = 250 A3 couleur = 1000 A5 couleur

Les recto-verso comptent pour 2 exemplaires

Fait à _____

Signature :

Le _____

Date de réception de la demande (réservé au service) :